

ACTION URGENTE

LES BAHA'IS ARRÊTÉS ARBITRAIREMENT DOIVENT ÊTRE LIBÉRÉS

Le 25 mai, des membres armés des forces houthies ont fait irruption lors d'un rassemblement pacifique de la communauté baha'ie à Sanaa, au Yémen. Ils ont arrêté arbitrairement 17 membres de cette communauté, dont cinq femmes, des défenseur.e.s des droits humains et du personnel humanitaire. Depuis, 11 de ces personnes ont été libérées à la suite de pressions internationales. Six d'entre elles sont toujours détenues de façon arbitraire par les services houthis de sécurité et du renseignement, et privées de leur droit à un.e avocat.e. Elles risquent de subir d'autres violations aux mains des autorités houthies, notamment des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty International exhorte les autorités houthies *de facto* à libérer immédiatement et sans condition les six Baha'is maintenus en détention, car ils sont détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits humains.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Porte-parole des autorités houthies de facto

Mohamed Abdelsalam

Courriel : mdabdalsalam@gmail.com

Twitter/X : @abdusalamsalah

Monsieur,

*J'ai appris avec inquiétude que **six Baha'is** – dont une femme – sont maintenus en détention de façon arbitraire par les autorités houthies de facto depuis la descente opérée le 25 mai 2023 contre un rassemblement pacifique de la communauté baha'ie – une minorité religieuse au Yémen –, en violation de leur droit à la liberté de religion et de conviction et de ne pas être soumis à une arrestation arbitraire.*

***Abdul'elah Muhammad al Boni**, travailleur humanitaire âgé de 30 ans et père de deux enfants, et **Abdullah al Olofi**, militant des droits humains âgé de 45 ans et père de quatre enfants, sont détenus dans le centre de détention des forces houthies de sécurité et du renseignement à Hadda, et les quatre autres Baha'is sont détenus dans le centre de détention des forces houthies de sécurité et du renseignement à Sanaa. Toutes ces personnes sont depuis leur arrestation privées du droit à un.e avocat.e.*

Je me félicite de la libération des 11 autres personnes baha'ies, qui n'auraient cependant jamais dû être arrêtées, mais tiens à souligner avec préoccupation que les personnes baha'ies qui sont maintenues en détention risquent de subir d'autres violations de leurs droits fondamentaux, notamment des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty International a recueilli des informations sur les cas de plusieurs dizaines de journalistes, de défenseur.e.s des droits humains, de militant.e.s, d'universitaires, de membres de la minorité religieuse baha'ie et d'autres personnes considérées comme des opposants ou comme critiquant le régime houthi, soumis par les autorités houthies de facto à une détention arbitraire, des actes de torture et d'autres mauvais traitements, une disparition forcée et un procès inique incluant le recours à la peine de mort. Ces personnes ont toutes été ciblées pour avoir exercé de manière pacifique leurs droits humains, y compris leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de conviction.

Depuis leur arrestation, les autorités houthies de facto tiennent des propos incitant à la violence et à la discrimination envers cette minorité religieuse, propos qui font courir à d'autres personnes le risque d'être victimes de graves violations des droits humains.

J'appelle en conséquence les autorités houthies de facto à libérer immédiatement et sans condition les six personnes baha'ies qu'elles maintiennent en détention. Je leur demande également de mettre un terme à toutes les formes de discrimination et de persécution exercées contre la minorité baha'ie et toutes les personnes prises pour cible uniquement parce qu'elles exercent pacifiquement leurs droits fondamentaux, notamment leurs droits à la liberté de religion et de conviction.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 25 mai, des membres armés des forces houthies ont fait irruption lors d'un rassemblement pacifique de la communauté baha'ie à Sanaa, la capitale du Yémen ; ils ont brièvement soumis à une disparition forcée et arrêté arbitrairement 17 membres de cette communauté, dont cinq femmes, des défenseur-e-s des droits humains et du personnel humanitaire.

Amnesty International [a réuni](#) depuis 2015 des informations sur la situation de 82 membres de la communauté baha'ie du Yémen qui ont été soumis à une disparition forcée, torturés, détenus au secret et privés du droit à un procès équitable après avoir été arrêtés par les autorités houthies *de facto*.

Cinq Baha'is arrêtés en [2016](#) ont été détenus pendant plus de deux ans sans inculpation ni jugement et sans aucun moyen de contester leur placement en détention, avant d'être finalement inculpés en septembre 2018 de diverses infractions graves, notamment d'espionnage pour le compte d'États étrangers, dont certaines sont passibles de la peine de mort. Ils ont été jugés dans le cadre d'un procès collectif incluant 25 membres de la communauté baha'ie au total ; les 19 autres, dont la fille adolescente d'un détenu baha'i, ont été inculpés par contumace. En 2020, les autorités houthies *de facto* ont ordonné la libération de tous les prisonniers baha'is [à la condition qu'ils quittent le pays](#). Cependant, les charges retenues contre les 24 Baha'is n'ont pas été abandonnées.

Hamid Haydara, un prisonnier d'opinion baha'i qui avait été arrêté en 2013, a été libéré en 2020. Il avait été condamné à mort en 2018 et a été gracié en 2020. Amnesty International avait fait part aux autorités houthies *de facto* de ses préoccupations concernant les motifs de sa détention et la [procédure judiciaire entachée de graves irrégularités dans son cas](#), notamment avec une détention provisoire prolongée, des retards injustifiés concernant son procès, des allégations d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, et du fait qu'il n'avait pas bénéficié des services d'un avocat pendant ses interrogatoires.

Toutes les parties au conflit armé qui se déroule au Yémen, y compris les forces houthies, le gouvernement reconnu par la communauté internationale, le Conseil de transition du Sud, la coalition dirigée par l'Arabie saoudite ainsi que les forces yéménites soutenues par les Émirats arabes unis, ont commis des crimes de droit international et des violations du droit international humanitaire en se livrant notamment à des homicides volontaires, des détentions arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture et d'autres mauvais traitements, et des procès iniques.

Le 17 octobre 2023, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté une [résolution](#) demandant aux autorités houthies *de facto* « de lever les obstacles qui empêchent l'accès des secours et de l'aide humanitaire, de libérer les travailleurs humanitaires enlevés et de mettre fin à la violence et à la discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'aux attaques fondées sur la religion ou les croyances ».

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 14 février 2024

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Abdullah Al Olofi (il), Abdulelah Muhammad Al Boni (il), Hassan Tariq Thabet (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde31/7232/2023/fr/>